

MAIRIE
DE
**St-Léger-sur-
Roanne**

LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

ARRÊTÉ
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

VU le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

VU le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

VU la demande de l'entreprise POTAIN, représentée par Monsieur Sébastien BIESSE, en date du 29 novembre 2024, pour des travaux (terrassement pour réalisation d'un branchement AEP),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux route de Renaison,

Objet :

**RÈGLEMENTATION
PROVISOIRE DE LA
CIRCULATION :**

*Restriction sur section courante
Circulation alternée par feux
tricolores*

Route de Renaison (RD9)

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Durant la période de l'exécution des travaux (**du 09 au 15 décembre 2024**) sur la route départementale n°9, la circulation sera réglementée avec une restriction sur section courante (dans les deux sens de circulation) et sera alternée par feux tricolores.

Les restrictions suivantes seront instituées :

- Interdiction de stationner
- Interdiction de dépasser
- Vitesse limitée à 30 km/heure

L'intervention se fera sur 3 jours sur la période déterminée.

ARTICLE 2 :

L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint Léger-Sur-Roanne, et l'Entreprise POTAIN, sont chargés de l'exécution de présent arrêté.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 29 novembre 2024

Le Maire,

Marie-Christine BRAVO

